

égalité

Comprendre un principe fondamental de la République

 **30 min**

 fiche élève

Prénom :

Page source :

L'essentiel du cours

- L'égalité est un principe fondamental de la République française et figure dans la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme l'égalité en droits.
- L'égalité devant la loi ne supprime pas automatiquement toutes les inégalités réelles dans la société.
- L'équité consiste à adapter le traitement de certaines situations pour rendre l'égalité plus effective.
- La lutte contre les discriminations est une condition essentielle de l'égalité démocratique.

Mes exercices

Exercice 1 — Repères historiques

Classe ces événements du plus ancien au plus récent.

Loi sur la parité
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
Abolition de l'esclavage en France
Droit de vote des femmes en France

Exercice 2 — Vocabulaire essentiel

Associe chaque notion à sa définition.

Égalité : mêmes droits pour tous
Équité : adaptation à des situations différentes pour atteindre la justice
Discrimination : traitement défavorable interdit par la loi

Exercice 3 — Application civique

Identifie le principe concerné dans la situation suivante.

Un propriétaire refuse de louer un logement à une personne en raison de son origine supposée.

Exercice 4 — Réponse courte

Rédige 5 à 6 lignes pour montrer que l'école participe à l'égalité des chances.

Mobilise au moins deux arguments précis.

Exercice 1 — Repères historiques

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : 1789
- Abolition de l'esclavage en France : 1848
- Droit de vote des femmes en France : 1944 (premier vote en 1945)
- Loi sur la parité : 2000

Exercice 2 — Vocabulaire essentiel

- Égalité : mêmes droits pour tous et même soumission à la loi
- Équité : prise en compte de situations différentes pour parvenir à une justice concrète
- Discrimination : distinction illégitime fondée sur un critère interdit par la loi

Exercice 3 — Application civique

- Le principe concerné est l'égalité.
- La situation décrite correspond à une discrimination liée à l'origine, interdite par la loi.

Exercice 4 — Réponse courte

- L'école participe à l'égalité des chances car elle est ouverte à tous et transmet des savoirs communs.
- Dans l'enseignement public, la gratuité facilite l'accès de tous aux apprentissages.
- Les programmes nationaux et les diplômes assurent un cadre commun.
- Des dispositifs d'aide et d'accompagnement cherchent à réduire les écarts entre élèves.